

ZONE DE GOUVERNANCE Auvergne-Rhône-Alpes
ADJOINTS ADMINISTRATIFS – MOBILITE AU FIL DE L’EAU 2023 CYCLE 9

DECISION POUR LE POSTE POURVU

La date d’affectation de principe est le 1^{er} février 2024 pour les candidatures internes.

Celle-ci peut être décalée, avant ou après, s’il y a accord des services d’origine, d’accueil et de l’agent(e), conformément aux lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.
Le service devra faire connaître le 12 janvier 2024, dernier délai, la demande de date d’affectation différée ou anticipée, en renvoyant l’annexe F signée par les 3 parties (services d’origine, d’accueil et l’agent(e).)

POSTE			CANDIDATE RETENUE		
Service	Intitulé de poste	N° poste	Nom prénom de la candidate	Corps	Service d’origine
DREAL 69					
	Assistant(e) cellule Sous Sol Déchets Air et Santé	16346C0736	JEAN-FRANCOIS Nathanaëlle	Adjoint administratif	DREAL AURA

Les autres postes publiés sur ce cycle de mobilité ne sont pas pourvus.

La présente décision sera publiée :
- sur l’intranet : <http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr>
- sur l’internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

A Lyon,